

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2620

26 septembre 2014

SOMMAIRE

Amadeus Porcelain Investment S.A.	125719	Huckert's International Luxembourg S.à r.l.	125725
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	125722	Hydro Aluminium Clervaux S.A.	125760
Angel's Navigation S.A.	125722	IRE Hotel II HoldCo 2 S.à r.l.	125720
ASAP Luxembourg S.A.	125722	Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l.	125737
Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l.	125744	Laboratoire Huckert's International S.à r.l.	125725
Biorock S.à r.l.	125714	Latimo S.A.	125716
Bollemine Holding S.A. SPF	125714	LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif)	125716
BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l.	125715	Metroland	125734
Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl	125724	New-Connect S.à r.l.	125717
Cameron International S.A.	125719	Nivak	125717
Cameron International S.A.	125720	Palatium S.A.	125717
Carpemalum S.à.r.l.	125724	Pleiade Alternative Investments	125741
C.D.P. S.A.	125715	Poland Retail Topco III S.à r.l.	125736
Chauffage Thoussaint S.à r.l.	125721	Polaris Architects S.à r.l.	125724
Cofirenet S.à r.l.	125733	Poplan Logistics S.à r.l.	125747
Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l.	125718	ProDexi Investments S.à r.l.	125717
Cosmos8	125739	Real Estate Alpha 1 S.A.	125740
CPB Prop Co. A S.à r.l.	125721	Reichert Technology Partners S.à r.l.	125717
DH M Alpha Lux S.A.	125718	Rhin Private Equity Partners S.A.	125733
DH Z S.à r.l.	125718	S2i Investments Management	125723
Dias II	125721	"Secure Asset Holdings S.A.	125716
E.F.3 S.A.	125718	Spain Residential Finance S.à r.l.	125736
ESQ S.A.	125724	Super-Max Luxembourg S.à r.l.	125714
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	125749	SVB Finance S.A.	125749
FMPC s.c.i.	125719	Texel Investments S.à r.l.	125723
Global Finance S.A.	125726	Trilogy Holding S.A.	125720
Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l.	125727	Vuelta S.à r.l.	125750
Heal (BC) Luxco 2	125729	WCSCF Finance Sàrl	125715
Heal (BC) Luxco 3	125731	Westfield Italian Holdings S.à r.l.	125714
Henlis S.à r.l., SPF	125760	Winter Co 1 S.à r.l.	125723
		Zheng-Jie Sàrl	125715

Biorock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 151.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105560/10.

(140126803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105562/10.

(140126722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.969.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Super-Max Luxembourg S.à.r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014107933/14.

(140128849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.892.

Rectificatif du dépôt L140120591

- Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note qu'en date du 9 juillet 2014 l'actionnaire unique a nommé M. Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark en qualité de gérant de class A.

- Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note qu'en date du 9 juillet 2014 l'actionnaire unique a nommé M. Yves Cheret, résidant au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg, né le 1 mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant de class A.

- Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note qu'en date du 30 juin 2014 l'actionnaire unique a nommé M. Elliot Rusanow résidant professionnellement au 85 Castlereagh Street, Sydney, NSW 2000, Australie, né le 27 février 1974 à Paddington, Australie en qualité de gérant de class B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109038/20.

(140129639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105563/10.

(140126527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

C.D.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.253.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105571/10.

(140126091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Zheng-Jie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 18, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.572.

Cession de parts

Il résulte d'un acte de cession de parts en date du 30 juin 2014, que Madame YANG Jie cède 50 parts sociales de la société à Monsieur WU Shuzheng, qui détient désormais 100 parts sociales, soit 100% du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30/06/2014.

Pour la société Zheng-Jie S.à r.l.

Yang Jie / Wu Shuzheng

Référence de publication: 2014109054/14.

(140129383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 110.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Rectificatif du dépôt L140119871

- Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note qu'en date du 9 juillet 2014 l'actionnaire unique a nommé M. Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark en qualité de gérant de class A.

- Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note qu'en date du 9 juillet 2014 l'actionnaire unique a nommé M. Yves Cheret, résidant au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg, né le 1 mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant de class A.

- Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note qu'en date du 30 juin 2014 l'actionnaire unique a nommé M. Elliot Rusanow résidant professionnellement au 85 Castlereagh Street, Sydney, NSW 2000, Australie, né le 27 février 1974 à Paddington, Australie en qualité de gérant de class B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109047/20.

(140129637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Latimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.129.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014108645/14.

(140129405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

"Secure Asset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014108626/14.

(140129932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif), Société Coopérative.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 69.715.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2013

L'assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide conformément à l'article 7 des statuts et sur proposition du conseil d'administration:

- De nommer Monsieur LE PALEC Yves, né le 11/01/1948 à Paris 8^e, demeurant 126/132 Boulevard de la République F-92210 à Saint-Cloud, aux fonctions d'administrateur, pour une durée de 6 ans.
- De nommer, la société SADIS, dont le siège social est situé 40 Boulevard Saly, F-59300 Valenciennes (France) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Valenciennes (France) sous le numéro 350 173 654, pour une durée de 6 ans.
- De reconduire le mandat de l'association AIDFRA, dont le siège social est à Rue Paul Doumer F-77950 Rubelles et immatriculée au Registre de Commerce de Melun sous le numéro 748 971 681 00027, en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans.
- D'accepter la démission de Monsieur JARRY Bernard, né le 19/06/1941 à Ménétréof-sur-Sauldre (France) et demeurant 10, Rue de Sartoris, F-92250 La Garenne-Colombes (France).
- De nommer, la société AGTI, dont le siège social est situé Allée de la Forestière B2, F-33750 Beychac et Caillau (France) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bordeaux (France) sous le numéro 444 435 812, aux fonctions d'administrateur, pour une durée de 6 ans, en remplacement de la société IG2A, immatriculée Siret n° 44443583800016 (France) et dont le siège social est à sise 5, RN 89 Sortie N° 5 Landrieu F-33750 Beychac et Caillau (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108654/26.

(140129627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

New-Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 181.041.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106944/10.

(140127799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Nivak, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014106945/10.

(140127329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

ProDexi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ProDexi Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107011/11.

(140127386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Reichert Technology Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.267.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014107048/11.

(140128103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Palatium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 136.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour compte de Palatium S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014107012/12.

(140127534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

E.F.3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 149.201.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105670/9.

(140126690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

DH M Alpha Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105659/10.

(140126069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

DH Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 367.725,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105660/10.

(140126517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 184.124.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 juillet 2014

En date du 23 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Petra J. S. Dunselman de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Madame Preeti K. Khitri de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Zamyra H. Cammans, née le 11 février 1969 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Tomasz Bieniek, né le 6 octobre 1981 à Plock, Pologne, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Zamyra H. Cammans, gérant
- Monsieur Tomasz Bieniek, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Concrete Investment I Limited Partner S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014108289/25.

(140130179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Cameron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 59.300.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014105598/10.

(140126396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Amadeus Porcelain Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 118.109.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2014

Il a été décidé de:

- annuler EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l. en tant de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 13 mai 2014;

- nommer iaab S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec son siège social au 129, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.768 avec effet au 13 mai 2014 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra durant l'année 2020

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014108082/16.

(140129171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

FMPC s.c.i., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg E 4.669.

DISSOLUTION

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur AULNER Philippe, indépendant
demeurant à L -3543 Dudelange, 22, rue Pasteur
- 2) Monsieur KOENER Camille, indépendant,
demeurant à L -3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig
- 3) Monsieur PASCOLINI Fernando, indépendant,
demeurant à L -3473 Dudelange, 13, rue Foxenhiel
- 4) Monsieur JOVANOVIC Mile, indépendant,
demeurant à L -3588 Dudelange, 20, rue Lauenburg

seuls associés de la société civile immobilière FMPC, avec siège social à 443, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg constituée par acte sous seing privé en date du 4 Mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 409 du 16 février 2012, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section E numéro 4.669 au capital social de deux mille euro (EUR 2.000,-)

il a été convenu d'un commun accord de dissoudre la société au 31 décembre 2013 et qu'à la même date la liquidation a eu lieu aux droits des parties.

Les associés conviennent par conséquent que la société civile immobilière FMPC S.C.I. a cessé d'exister et que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Fait et dressé à Luxembourg, le 30 juin 2014.

Koener Camille / Pascolini Fernando / Philippe Aulner / Jovanovic Mile

Les associés

Référence de publication: 2014105732/28.

(140126936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Cameron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 59.300.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014105599/10.

(140126402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

IRE Hotel II HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.720.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 16. Juli 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 16. Juli 2014 beschlossen,

1. Herrn Alexander Ernst als Geschäftsführer mit Wirkung zum 18. Juli 2014 abuberufen und;
2. Frau Elisabeth Neubüser, 'Associate Director', geboren am 22. September 1983 in Rostock, Deutschland, geschäftsansässig in 43-45 Portman Square, W1H 6LY London, Vereinigtes Königreich, mit Wirkung zum 18. Juli 2014 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführerin zu ernennen;

Référence de publication: 2014106783/14.

(140127651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Trilogy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 142.119.

Il résulte que l'actionnaire unique de la Société a pris acte de:

- la démission de Madame Laurence Jacques en tant que administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2013; L'actionnaire unique de la Société, a décidé également de nommer:
- Monsieur Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 01 janvier 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020;
- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 05 novembre 1962 à Schiedam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 01 janvier 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020;
- la société Exequite Management S.à r.l., ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, RCS Luxembourg B 174568 en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 01 janvier 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Il est aussi notifié que:

- le siège social de la Société a été transféré au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Alberto Matta;
- M. Enver Buyukarlan;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Joost Anton Mees.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRILOGY HOLDING S.A.

Exequite Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014105401/30.

(140125573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

CPB Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105634/9.

(140126601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Dias II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 174.962.

Le rapport annuel au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105662/10.

(140126706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Chauffage Thoussaint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 76, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 108.548.

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

Monsieur Marc THOUSSAINT, chauffagiste sanitariste, né à Waimes (B), le 08 juillet 1970, demeurant à B-4770 Amel, Heiderfeld 10;

Monsieur Patrick THOUSSAINT, chauffagiste sanitariste, né à Waimes (B), le 28 avril 1972, demeurant à B-4750 Bütgenbach, Talstrasse 26A;

seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «CHAUFFAGE THOUSSAINT s.à.r.l.» (2005 2414 246), établi et ayant son siège social à L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg, bureau n°11; RCS B108548,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1256 du 23 novembre 2005; page 60268.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première et unique résolution

Le siège social de la société est transféré de L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg, bureau n°11 à L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss, 76 et le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Al. 1.** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux».

Le reste de l'article 3 reste inchangé.

L'adresse de la société est à L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss, 76.

Tous les frais et honoraires du présent acte incombent à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thoussaint, Thoussaint, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 17 juillet 2014. Relation: CLE/2014/718. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 22 juillet 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014108087/35.

(140129721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

ASAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5212 Sandweiler, 7, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 70.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler.

Pour ASAP LUXEMBOURG S.A.

Gabriel DELLANDREA / Patrick GINDT

Administrateur Technique / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014109147/13.

(140131275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.748,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

EXTRAIT

En date du 7 juillet 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Manish Aggarwal, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Juhani Sillanpää, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109134/15.

(140131296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Angel's Navigation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 126.753.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été renommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, la société sera valablement engagée par sa seule signature.

Madame Nina MEYER, née le 23.11.1984 à Ettelbruck, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, en remplacement de Madame Carine BITTLER.

La société anonyme GLH SHIPPING S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B109178, représentée par Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, avec droit de signature individuelle, en remplacement de la société INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS S.à r.l..

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, représentée par Monsieur Yves SCHMIT, a été renommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014109135/26.

(140130596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

S2i Investments Management, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.321.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1737 du 25 août 2010.

Les comptes annuels au de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S2i Investments Management

Signature

Référence de publication: 2014110021/15.

(140131345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Texel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.388.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 30 juin 2014

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Texel Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014110026/16.

(140131640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Winter Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.610.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 juin 2014

En date du 27 juin 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Laetitia ANTOINE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jlabong, Samar, Les Philippines, ayant l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Kenneth J. WEILLER, gérant de classe A
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Winter Co 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014110096/23.

(140131688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105573/10.

(140126546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Carpemalum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1426 Luxembourg, 150, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 180.283.

Les comptes annuels de la période du 06/09/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105574/10.

(140126513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Polaris Architects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 38, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 105.989.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014107007/11.

(140127193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

ESQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.326.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Anne Roussille, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg,

Laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spécial de l'actionnaire unique à savoir Monsieur Sridhar Bearely, né le 15 août 1971, ayant sa résidence professionnelle à 28 Eccleston Square, Londres SW1V 1NZ, Royaume Uni,

lors de la constitution de la société ESQ S.A., en date du 19 décembre 2013, en vertu d'une procuration sous seing privé qui est restée annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013, Relation: LAC/2013/60513, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 458 du 19 février 2014 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 14 janvier 2014 numéro L140007400, a requis le notaire instrumentant d'acter que dans l'article 5 des statuts une erreur matérielle s'est glissée dans le nombre et la valeur nominale des actions représentatives du capital social, en fait il y est stipulé que le capital de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est divisé en cent (100) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) par actions.

Or, le capital social est représenté par trois cent dix (310) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Dès lors la comparante prie le notaire d'acter qu'il convient de rectifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

Dans sa version anglaise:

The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000) Euro divided into three hundred and ten (310) fully paid Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Dans sa version française:

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000) Euro représenté par trois cent dix (310) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) par action.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ROUSSILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24023. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104862/38.

(140125059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Laboratoire Huckert's International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Huckert's International Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 138.730.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. Monsieur Etienne HUCKERT, industriel, né à Erpe (Belgique), le 6 mai 1950, demeurant au 116, route de Genval, B-1380 LASNE (Belgique);

ici représenté par:

Madame Mireille LAGRANGE, ci-après nommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et mandataire, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

2. Madame Mireille LAGRANGE, directrice commerciale, née à Aulnois (Belgique), le 22 mai 1953, épouse de Monsieur Etienne HUCKERT, demeurant au 116, route de Genval, B-1380 LASNE (Belgique).

Lesquels comparants, agissant en leur qualité des deux (2) seuls et uniques associés de la société «HUCKERT'S INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 138 730, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 11 février 2009, sous le numéro 295 et page 14123 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis la date de sa création,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DECIDENT de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Strassen vers la commune de BERTRANGE de modifier en conséquence l'article DEUX (2) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT de fixer l'adresse du nouveau siège social au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Troisième résolution

Les associés DECIDENT de changer la dénomination de la société en LABORATOIRE HUCKERT'S INTERNATIONAL S.à r.l., et de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

«La société porte la dénomination de «LABORATOIRE HUCKERT'S INTERNATIONAL S.à r.l.».

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la comparante et de même en tant que mandataire de son co-associé, cette même personne comparante a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. LAGRANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9494. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014104963/47.

(140125351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Global Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.512.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achten Tag des Monats Juli;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die nach dem Recht der Britischen Jungferninseln gegründete und bestehende Gesellschaft „TARIOS WORLDWIDE CORP.“, mit Sitz in Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, De Castro Street 24, eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 101342,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Gernot KOS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, der „Bevollmächtigte“) auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Aktiengesellschaft „Global Finance S.A.“, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 150512, (hiernach die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 16. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 316 vom 12. Februar 2010;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von jeweils dreihundertzehn Euro (310,- EUR);

III. Die erschienene Partei ist nach und nach Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden;

IV. Die erschienene Partei, als Alleingesellschafterin (die „Alleingesellschafterin“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;

V. Die Alleingesellschafterin erklärt, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;

VI. Die Alleingesellschafterin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Alleingesellschafterin übergehen, welche erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Die Alleingesellschafterin erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Die Alleingesellschafterin erteilt hiermit den Verwaltungsratsmitglieder und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Global Finance S.A.“ aufgelöst worden ist.

125727

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertzehn Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, qualitate qua, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigter zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C.DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 Juillet 2014. LAC/2014/32205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 17 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014104914/58.

(140125194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.615.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Registre de Commerce et des Sociétés"), section B, under number 117047,

here represented by Mrs. Christina MOURADIAN, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l.", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 136615, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on February 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 757 of March 28, 2008;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) corporate units with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of corporate units or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 136615,

ici représentée par Madame Christina MOURADIAN, employée, avec adresse professionnelle à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130947, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 757 du 28 mars 2008;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

125729

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.MOURADIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 Juillet 2014. LAC/2014/32193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 17 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014104915/113.

(140125100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Heal (BC) Luxco 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 141.411.018,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.874.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GNDI Holdings II, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 74154, having its registered office at PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Heal (BC) Luxco 2 (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, with a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000), registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B185.874, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, adopts and requests the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder decides to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one United States dollar (USD 1) per share to one United States cent (USD 0.01) per share and consequently approves the resulting increase of the number of shares of the Company from twenty thousand (20,000) shares to two million (2,000,000) shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred fourteen thousand one hundred ten United States dollars and eighteen cents (USD 1,414,110.18), so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) up to one million four hundred thirty-four thousand one hundred ten United States dollars and eighteen cents (USD 1,434,110.18) through the issue of one hundred forty-one million four hundred eleven thousand eighteen (141,411,018) shares, each having a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

The new shares so subscribed by GNDI Holdings II L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of one million four hundred fourteen thousand one

hundred ten United States dollars and eighteen cents (USD 1,414,110.18) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one million four hundred thirty-four thousand one hundred ten United States dollars and eighteen cents (USD 1,434,110.18), represented by one hundred forty-three million four hundred eleven thousand eighteen (143,411,018) shares with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,900.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GNDI Holdings II, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 74154, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représenté par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique de Heal (BC) Luxco 2 (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec un capital social de vingt mille dollars US (USD 20.000,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.874, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société, agissant en qualité d’assemblée générale extraordinaire de la Société, a pris et requis le notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d’un dollar US (USD 1) par part sociale à un cent US (USD 0,01) et approuve l’augmentation conséquente du nombre des parts sociales de la Société de vingt mille (20.000) à deux millions (2.000.000) de parts sociales.

Deuxième résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant d’un million quatre cent quatorze mille cent dix dollars US et dix-huit cents (USD 1.414.110,18), afin de l’augmenter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000) jusqu’à un million quatre cent trente-quatre mille cent dix dollars US et dix-huit cents (USD 1.434.110,18) par l’émission de cent quarante et un millions quatre cent onze mille dix-huit (141.411.018) parts sociales, d’une valeur nominale d’un cent US (USD 0,01) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites par GNDI Holdings II L.P., précité, ici représenté comme il est dit, ont été intégralement payées par un apport en numéraire, de telle manière que le montant d’un million quatre cent quatorze mille cent dix dollars US et dix-huit cents (USD 1.414.110,18) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu’il l’a été justifié au notaire soussigné.

L’apport en numéraire est entièrement affecté au capital social.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent trente-quatre mille cent dix dollars US et dix-huit cents (USD 1.434.110,18), représenté par cent quarante-trois millions quatre cent onze mille dix-huit (143.411.018) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent US (USD 0,01) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.900,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24797. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104946/109.

(140125874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Heal (BC) Luxco 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.659.990,77.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.877.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

GNDI Holdings III, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 74155, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Heal (BC) Luxco 3 (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, with a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B185.877, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, adopts and requests the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder decides to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one United States dollar (USD 1) per share to one United States cent (USD 0.01) per share and consequently approves the resulting increase of the number of shares of the Company from twenty thousand (20,000) shares to two million (2,000,000) shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety United States dollars and seventy-seven cents (USD 1,639,990.77), so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) up to one million six hundred fifty-nine

thousand nine hundred ninety United States dollars and seventy-seven cents (USD 1,659,990.77) through the issue of one hundred sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand seventy-seven (163,999,077) shares, each having a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

The shares so subscribed by GNDI Holdings III L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety United States dollars and seventy-seven cents (USD 1,639,990.77) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one million six hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety United States dollars and seventy-seven cents (USD 1,659,990.77), represented by one hundred sixty-five million nine hundred ninety-nine thousand seventy-seven (165,999,077) shares with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 3,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GNDI Holdings III, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 74155, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représenté par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique de Heal (BC) Luxco 3 (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec un capital social de vingt mille dollars US (USD 20.000,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.877, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société, agissant en qualité d’assemblée générale extraordinaire de la Société, a pris et requis le notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d’un dollar US (USD 1) par part sociale à un cent US (USD 0,01) et approuve l’augmentation conséquente du nombre des parts sociales de la Société de vingt mille (20.000) à deux millions (2.000.000) de parts sociales.

Deuxième résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant d’un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US et soixante-dix-sept cents (USD 1.639.990,77), afin de l’augmenter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000) jusqu’à un million six cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US et soixante-dix-sept cents (USD 1.659.990,77) par l’émission de cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-dix-sept (163.999.077) parts sociales, d’une valeur nominale d’un Cent US (USD 0,01) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites par GNDI Holdings III L.P., prédésigné, ici représenté comme il est dit, ont été intégralement payées par un apport en numéraire, de telle manière que le montant d'un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US et soixante-dix-sept cents (USD 1.639.990,77) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport en numéraire est entièrement affecté au capital social.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à un million six cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US et soixante-dix-sept cents (USD 1.659.990,77), représenté par cent soixante-cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-dix-sept (165.999.077) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent US (USD 0,01) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 3.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24798. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104947/111.

(140125888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Cofirenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.692.610,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014105628/10.

(140126329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Rhin Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 2 mai 2014

- La société FIN-CONTRÔLE S.A. R.C.S. Luxembourg B42230 et ayant son siège social au 12 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 Mars 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour Rhin Private Equity Partners S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014107874/16.

(140128535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Metroland, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.828.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Bo WAHLSTRÖM, company director, born in Domkyrko (Sweden), on January 21, 1949, residing in SE-439 94 Onsala, 100 Dragsvägen,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée")..METROLAND., established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 146828, (the "Company"), has been incorporated by virtue of a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on June 22, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1394 of July 20, 2009,

and the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), divided into one hundred (100) corporate units with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bo WAHLSTRÖM, administrateur de société, né à Domkyrko (Suède), le 21 janvier 1949, demeurant à SE-439 94 Onsala, 100 Dragsvägen,

ici représenté par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée..METROLAND., établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146828, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1394 du 20 juillet 2009,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2014. LAC/2014/31742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105162/107.

(140125285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Spain Residential Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Poland Retail Topco III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.576.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.323, (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Poland Retail Topco III (the "Company"), a société à responsabilité limitée with its registered office at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 24 October 2013, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 157030 on 23 December 2013 and which articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, dated 15 November 2013 published with the Mémorial 3299 on 27 December 2013.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds five hundred shares (500) with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. That the Sole Shareholder wishes to take a decision on the sole item on the following agenda:

- Change of the name of the Company into "Spain Residential Finance S.à r.l." and consequential amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 4 " The Company will assume the name of "Spain Residential Finance S.à r.l."

Thereafter, the Sole Shareholder passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Spain Residential Finance S.à r.l." and to consequentially amend Article 4 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau and the holders of proxies signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierzehnten Juli.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 180.323, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Idir Elsa, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Poland Retail Topco III S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des

Sociétés in Luxembourg, unter der Nummer B 181576 (die «Gesellschaft»), gegründet am 24. Oktober 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 15 November 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 157030.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 15. November 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 27. Dezember 2014 im Mémorial Nummer 3299.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in „Spain Residential Finance S.à r.l.“ und dementsprechende Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Spain Residential Finance S.à r.l.“.

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen die Bezeichnung der Gesellschaft in „Spain Residential Finance S.à r.l.“ abzuändern und dementsprechend Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm den Wortlaut wie in der Tagesordnung beschrieben ist zu geben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. VERRECCHIA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33151. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. Juli 2014.

Référence de publication: 2014105241/87.

(140125654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.518.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.093.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5a, Rue d'Assel, L-5443 Rolling, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 13 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 310 of 8 April 2005.

There appeared:

Jabil Circuit Inc. a corporation incorporated under the Laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 10560 Dr. Martin Luther King Jr., Street North, St Petersburg, Florida 33716, United States of America, acting in its capacity as general partner of Jabil Circuit Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the Laws of the Cayman Islands, having its registered office at Campbell Corporate Services Ltd, Bank of Nova Scotia Building, PO Box 268, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr Gianpiero SADDI, clerk of the civil law notary Martine Schaeffer, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on 26 June 2014 (the “Proxy Holder”).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy Holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Proxy Holder declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the sixty-two thousand nine hundred and fifty (62,950) shares of the Company with a par value of forty US Dollars (40.00 USD) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of two million five hundred and eighteen thousand US Dollars (2,518,000 USD), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

The Sole Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

- 1.- Transfer of the registered office of the Company from 5a, Rue d'Assel, L-5443 Rolling, Grand Duchy of Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- Subsequent restatement of article 5 of the Company's articles of association.
- 3.- Miscellaneous.

The appearing party, acting through its Proxy Holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 5a, Rue d'Assel, L-5443 Rolling, Grand Duchy of Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend the article 5. of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad".

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about thousand euro (EUR 1000).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5a, Rue d'Assel, L-5443 Rolling, Grand-Duché du Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°310 du 8 avril 2005.

A comparu:

Jabil Circuit Inc. une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 10560 Dr. Martin Luther King Jr., Street North, St Petersburg, Florida 33716, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité d'associé général de Jabil Circuit Cayman L.P., une société établie et régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Campbell Corporate Services Ltd, Bank of Nova Scotia Building, PO Box 268, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans ("l'Associé Unique")

Ici représenté par M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'Associé Unique de la Société.

I. L'Associé Unique détient toutes les soixante-deux mille neuf cent-cinquante (62.950) parts sociales d'une valeur de quarante dollars américains (40,00 USD) chacune, représentant la totalité du capital social de deux million cinq cent dix-huit mille dollars américains (2.518.000 USD), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'Associé Unique reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé Unique:

1. Transfert du siège social de la société du 5a, Rue d'Assel, L-5443 Rolling, Grand-Duché du Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers

La comparante a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 5a, Rue d'Assel, L-5443 Rolling, Grand-Duché du Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger".

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31562. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105015/118.

(140125750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Cosmos8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.899.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105633/9.

(140126636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Real Estate Alpha 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.998.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL ESTATE ALPHA 1 S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée sous la dénomination de BAMANA S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2558 du 20 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial numéro 2004 du 19 août 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par versement en espèces et par émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 160.000 (cent soixante mille euros) à un montant de EUR 210.000 (deux cent dix mille euros).

2) Souscription et libération des 5.000 nouvelles actions ainsi créées

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille Euros (EUR 160.000,-) à deux cent dix mille Euros (EUR 210.000,-), par émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Souscription et Libération

Les cinq mille (5.000) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société SGG S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412, route d'Esch,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 210.000,- (deux cent dix mille Euros), représenté par vingt et un mille (21.000) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24025. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105279/65.

(140125677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pleiade Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.671.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE SIXTEENTH DAY OF THE MONTH OF JULY.

Before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS (the "Company"), a "société anonyme" qualifying as "société d'investissement à capital variable" with its registered office at L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg Section B number 83671, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on August 30th, 2001, published in the Mémorial C, number 841 on October 3rd, 2001. The articles of incorporation have not been amended since.

The company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of Maître Henri HELLINCKX, on 17 November 2011, published in the Mémorial C, number 273 of February 1st, 2012.

The Meeting was declared opened at 2 p.m. and is presided by Mr Pierre CARRAS, indépendant, residing at L-5713 Aspelt, 17, Op der Sank.

The President appoints as secretary Mr Guy ROCK, employee, residing in Luxembourg professionally.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Nicole PIREs, employee, residing in Luxembourg professionally.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To hear and acknowledge the report of the liquidator and the auditor;
2. To approve the report of the Liquidator and of the Auditor of the liquidation;
3. Discharge to the Directors, Liquidator, Auditor to the liquidation
4. To decide on the closure of the liquidation of the SICAV

5. To decide to keep the records and books of the SICAV for a period of five years at the registered office of the SICAV

6. To note that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignations in Luxembourg

7. Closure of the liquidation of the SICAV

II) The present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on the 8 July 2014, as was certified to the notary executing the present deed.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

IV) As appears from the attendance list, that out of the total 10,489.8849 shares in circulation, 10,447.8849 shares are duly represented at the present general meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is validly constituted and is accordingly authorized to deliberate on the items of the agenda.

V) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the approval of the agenda and after deliberations on the different points of the agenda, the shareholders took the following resolutions unanimously.

First resolution

After having heard the report of the liquidator, Mr Pierre CARRAS, residing at L-5713 Aspelt, 17, Op der Sank, and the report of the auditor to the liquidation KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, concerning the examination of the work of the Liquidator and the liquidation accounts, the Shareholders approve the liquidator's report and the Auditor's report to the liquidation.

Second resolution

The Shareholders give full discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation, regarding the execution of their mandate

Third resolution

The Shareholders gives full discharge to the directors in charge at the moment that the company was got in liquidation for their respective mandate.

Fourth resolution

The Shareholder resolve that the documents and files of the Company will be kept for a period of five (5) years following the liquidation at L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal.

Fifth resolution

The Shareholder resolve to note that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignations in Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholder resolve to close the liquidation of the company PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS which will cease to exist.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting at 2.20 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE.

LE SEIZIEME JOUR DU MOIS DE JUILLET.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable («sicav»), dénommée de «PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS» (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2001, publié au Mémorial C numéro 841 du 3 octobre 2001. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 273 du 1^{er} février 2012.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 14 heures et est présidée par Monsieur Pierre CARRAS, indépendant, demeurant à L-5713 Aspelt, 17, Op der Sank.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy ROCK, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole PIRES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 - Prise de connaissance des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur à la liquidation.

2 - Approuver les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

3 - Décharge aux administrateurs, liquidateur et commissaire à la liquidation.

4 - Décider de la clôture de liquidation de la SICAV.

5 - Décider que les livres et documents de la SICAV seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la SICAV.

6 - Décider que les montants qui ne pourraient pas être payés aux créanciers et les revenus de la liquidation qui ne pourraient pas être distribués aux personnes ayants droit à la fin de la liquidation seront déposés à la Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignations au Luxembourg.

7 - Clôture de la liquidation de la SICAV.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux propriétaires d'actions (toutes sous forme nominative) en date du 8 juillet 2014, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

IV) Il apparaît de la liste de présence que sur le total des 10.489,8849 actions en circulation, 10.447,8849 actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

V) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération sur les différents points à l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du liquidateur Monsieur Pierre CARRAS, demeurant à L-5713 Aspelt, 17, Op der Sank, et le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, concernant l'examen du travail du liquidateur et le comptes de liquidation, les actionnaires approuvent les rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur à la liquidation.

Deuxième résolution

Les actionnaires accordent décharge entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

Les actionnaires donnent pleine et entière décharge aux administrateurs en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) ans suivant la liquidation de la Société à l'ancien siège social de la société, à savoir au L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident que les montants qui ne pourraient pas être payés aux créanciers et les revenus de la liquidation qui ne pourraient pas être distribués aux personnes ayants droit à la fin de la liquidation seront déposés à la Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignations au Luxembourg.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de clôturer la liquidation de la société PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS qui cessera d'exister.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.20 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. CARRAS, G. ROCK, N. PIRES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juillet 2014. Relation: RED/2014/1571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014105264/165.

(140125096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.002,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 174.719.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

(i) Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with a share capital amounting to EUR 5,000,000, with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 171.370; and

(ii) Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with a share capital amounting to EUR 13,000,000, with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 173.442, (the Shareholders),

Both hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, acting pursuant to proxies given under private seal on June 17, 2014.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that:

(i) The appearing parties are the sole shareholders of Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with a share capital amounting to EUR 5,000,000, with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 174.719.

(ii) The Company's share capital is presently set at EUR 5,000,000, divided into 2,500,000 ordinary shares with a par value of EUR 1 each, and 2,500,000 mandatory redeemable preferred shares with a par value of EUR 1 each.

The appearing parties having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's corporate capital by an amount of EUR 2 so as to raise it from its current amount of EUR 5,000,000 to EUR 5,000,002 by the issuance of 2 ordinary shares with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a share premium attached to the ordinary shares amounting to EUR 11,083,195.87;

2. Subscription for and full payment of the new shares by way of a contribution in cash to be made by the existing shareholder Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l.;

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's corporate capital by an amount of two euro (EUR 2) so as to raise it from its current amount of five millions euro (EUR 5,000,000) divided into two millions five hundred thousand (2,500,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and two millions five hundred thousand (2,500,000) mandatory redeemable preferred equity shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to five millions and two euro (EUR 5,000,002) divided into two millions and five hundred thousand and two (2,500,002) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and five hundred thousand (2,500,000) mandatory redeemable preferred equity shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, by the issuance of two (2) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, subject to the payment of a share premium attached to the ordinary shares amounting to eleven millions eighty-three thousand one hundred and ninety-five euro and eighty-seven cents (EUR 11,083,195.87) (the Increase of Capital)

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the subscription and payment of the Increase of Capital by Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l. represented as above stated, in consideration of a contribution in cash of eleven millions eighty-three thousand one hundred and ninety-seven euro and eighty-seven cents (EUR 11,083,197.87).

Subscription - Payment

Thereupon, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., represented as above stated, acting in its capacity as subscriber, declares to subscribe for the two (2) new ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eleven millions eighty-three thousand one hundred and ninety-seven euro and eighty-seven cents (EUR 11,083,197.87).

The amount of eleven millions eighty-three thousand one hundred and ninety-seven euro and eighty-seven cents (EUR 11,083,197.87) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Such contribution made to the Company is to be allocated as follows:

- a) Two euro (EUR 2) to the share capital account of the Company, and
- b) eleven millions eighty-three thousand one hundred and ninety-five euro and eighty-seven cents (EUR 11,083,195.87) to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

Art. 6. Share capital. The share capital is set at five million two euro (EUR 5,000,002.-) represented by two million five hundred thousand two (2,500,002) shares (the "Ordinary Shares") and two million five hundred thousand (2,500,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Each Share is entitled to one vote and MRPS holders are entitled to the same voting rights as the holders of Ordinary Shares.

The capital may be amended at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' general meeting, in accordance with article 19 of the Articles.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately four thousand nine hundred Euros (4,900.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de 5.000.000 EUR, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.370; et

Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de 13.000.000 EUR, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.442

(Les Associés)

ici représentés par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant au 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, agissant en vertu de procurations sous seing privé donnée le 17 juin 2014.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes à des fins d'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les parties comparantes sont les seuls associés de Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de 5.000.000 EUR, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.719.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

- Les parties comparantes reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euros de manière à l'augmenter de son montant actuel de 5.000.000 EUR à 5.000.002 EUR par l'émission de 2 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, soumises au paiement d'une prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires d'un montant de 11.083.195,87 EUR;

2. Accepter la souscription et la libération complète des nouvelles parts sociales ordinaires par un apport en numéraire d'Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S. à r.l.

3. Modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4. Divers.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euros (2 EUR) de manière à l'augmenter de son montant actuel de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, à cinq millions et deux euros (5.000.0002 EUR) divisé en deux millions cinq cent mille deux euros (2.500.002) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR), par l'émission de deux (2) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires d'un montant de onze millions quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-sept centimes (11.083.195,87 EUR) (l'Augmentation de Capital).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver la souscription et la libération de l'Augmentation de Capital par Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., prénommé et ce en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de onze millions quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (11.083.197,87 EUR).

Souscription - Paiement

Ensuite, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur, déclare souscrire les deux (2) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et de le libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de onze millions quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (11.083.197,87 EUR).

Le montant de onze millions quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (11.083.197,87 EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Une telle contribution faite à la Société doit être distribuée comme suit:

a) Deux euros (2 EUR) sur le compte du capital social de la Société, et

b) onze millions quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-sept centimes (11.083.195,87 EUR) sur le compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier et deuxième alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions et deux euros (EUR 5.000.002,-) représenté par deux millions cinq cent mille deux (2.500.002) parts sociales (les «Parts Sociales Ordinaires») et deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant toutes une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les détenteurs de PPOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à quatre mille neuf cents Euros (4.900.- EUR).

Dont Acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Après lecture faite du document au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30596. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105513/174.

(140126438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Poplan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 126.261.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Registre de Commerce et des Sociétés"), section B, under number 117047,

here represented by Mrs. Christina MOURADIAN, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Poplan Logistics S.à r.l.", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 126261, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), in replacement of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on March 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1089 of June 7, 2007;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) corporate units with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today’s date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of corporate units or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d’Avranches.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Goodman Property Opportunités (Lux) S.à r.l., SICAR”, établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d’Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 136615,

ici représentée par Madame Christina MOURADIAN, employée, avec adresse professionnelle à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d’Avranches, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d’acter:

1) Que la société à responsabilité limitée “Poplan Logistics S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d’Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126261, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1089 du 7 juin 2007;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l’“Associé Unique”);

- 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.MOURADIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 Juillet 2014. LAC/2014/32195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Luxembourg, le 17 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014105244/115.

(140125144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. SVB Finance S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2014

Deloitte Audit S.à.r.l., avec siège social à 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg est nommé Réviseur externe pour l'année 2014 allant du 31 décembre 2013.

Monsieur Angelo De Bernardi, Mademoiselle Lara Nasato et Monsieur Paolo Perin sont renommés administrateurs pour un nouveau période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2015.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

Paolo Perin

Référence de publication: 2014118320/18.

(140136902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Vuelta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.812.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. ICOF II Master Fund LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership under number GC-59683, having its registered office at c/o Genesis Trust & Corporate Service Ltd., 2nd Floor Midtown Plaza, Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-1106, Cayman Islands,

here represented by Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

2. Ares Strategic Investment Partners Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-230782, having its registered office at c/o Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Ky1-1104, Cayman Islands,

here represented by Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

3. Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.882, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Vuelta S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a manager/partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg

at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by [any] manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall [not] have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Four thousand five hundred thirty-eight (4,538) shares have been subscribed by ICOF II Master Fund LP, aforementioned, for the price of four thousand five hundred thirty-eight euro (EUR 4,538); and

- One thousand four hundred eighty-seven (1,487) shares have been subscribed by Ares Strategic Investment Partners Ltd., aforementioned, for the price of one thousand four hundred eighty-seven euro (EUR 1,487); and

- Six thousand four hundred seventy-five (6,475) shares have been subscribed by Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of six thousand four hundred seventy-five euro (EUR 6,475).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited term:

- Garvan Rory Pieters, born on 29 March 1958 in the Netherlands, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ICOF II Master Fund LP, un limited partnership existant selon les lois des îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership des îles Caïmans sous le numéro GC-59683, ayant son siège social à c/o Genesis Trust & Corporate Service Ltd., 2nd Floor Midtown Plaza, Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-1106, Iles Caïmans,

dûment représenté par Stefanie Kreuzer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. Ares Strategic Investment Partners Ltd., une limited liability company existant selon les lois des îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies des îles Caïmans sous le numéro MC-230782, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Ky1-1104, Iles Caïmans,

dûment représentée par Stefanie Kreuzer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

3. Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 185.882, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

dûment représentée par Stefanie Kreuzer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Vuelta S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant que gérant ou associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Si la Société a plus que vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés devra être tenue dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de l'année comptable au Luxem-

bourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que spécifié dans les convocations. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue tout endroit tel que spécifié dans les convocations si tous les associés sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Dans le cas de plusieurs gérants, l'associé unique, ou le cas échéant, les associés, peuvent décider de nommer des «Gérant A» et «Gérant B».

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion au moins quatre fois par an.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire parmi les gérants un président. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et d'un Gérant B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites de la façon suivante:

- quatre mille cinq cent trente-huit (4.538) par ICOF II Master Fund, LP, susmentionnée, pour un prix de quatre mille cinq cent trente-huit euros (EUR 4.538),
- mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.487) par Ares Strategic Investment Partners Ltd., susmentionnée, pour un prix de mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 1.487),
- six mille quatre cent soixante-quinze (6.475) par Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de six mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 6.475).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ [...] euros (EUR [...]).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 43, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. La personne suivante a été nommée gérant pour une durée indéterminée:
 - Garvan Rory Pieters, né le 29 mars 1958 aux Pays-Bas, résident professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33903. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108043/551.

(140128720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Hydro Aluminium Clervaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 16, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 100.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, les rapports du Réviseur d'entreprises et du Conseil d'Administration y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 juillet 2014.

Pour HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014109503/14.

(140131128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Henlis S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.778.

Rectificatif du dépôt L140076905 du 12/05/2014

Suite à la signature d'un acte de donation en date du 18 février 2014, l'actionnariat de HENLIS S.à r.l., SPF se compose désormais comme suit:

Monsieur Hendrik KALKA

Sebastian Court Flat 12,

60 Triq it-Turisti

San Pawl il-Bahar SPB 1029, MALTA

Détention de 500.000 parts sociales en pleine propriété

Détention de 1.500.000 parts sociales en usufruit

Madame Jennifer Maria DE MESLON

36, Waterfront Place

Flat One (1)

Triq San Geraldu

San Pawl il-Bahar SPB 3315, MALTA

Détention de 1.500.000 parts sociales en nue-propriété

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mai 2014.

Pour HENLIS S.à r.l., SPF

Référence de publication: 2014109493/26.

(140130190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.
